

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 750

présenté par

Mme Linkenheld, M. Allossery et Mme Maquet

ARTICLE 12 TER

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« bénéficiaires »

le mot :

« engagés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les cibles évoquées par l'article : ce sont les jeunes engagés du service civique. En effet, le dispositif a bien d'autres bénéficiaires (notamment les bénéficiaires des actions menées par les jeunes). Il s'agit donc d'éclaircir le propos de cet article.